

# République Démocratique du Congo

## Conseil Economique et Social

CES

---

**Atelier international sur les bonnes pratiques du fonctionnement au quotidien  
des CES-IS :**

**Mesure de l'impact et de la valeur ajoutée**

**Luxembourg, 3 mars 2017**

---

### **CHEMINEMENT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA R.D. CONGO (CES-RDC) : EVALUATION FUTURE DE SON IMPACT ET DE SA VALEUR AJOUTEE DANS LA SOCIETE CONGOLAISE**

(Intervention de Léon KYABOBA, Rapporteur Adjoint du CES/RDC)

#### **1. Introduction (Cadre juridique et mise sur pied du CES-RDC)**

Le Conseil Economique et Social (CES) de la République Démocratique du Congo (RDC), prévu par la Constitution du 18 février 2006 (art. 208 à 210), s'est matérialisé par la Loi organique No 13/027 du 30 octobre 2013, portant organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social. Un effectif de 68 membres a aussitôt été investi en septembre 2014 et, le 16 décembre 2014, le Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, a présidé personnellement la séance inaugurale du CES-RDC. Les membres du CES-RDC appelés «Conseillers de la République » ont un mandat de 5 ans renouvelable.

Ainsi, à ce jour, le CES-RDC n'est âgé que de 3 ans et sans héritage institutionnel. Cet atelier est sa deuxième opportunité de participation aux événements organisés par l'AICESIS, la première ayant eu lieu lors des assises de Cotonou (Bénin) en septembre 2016. Au cours des échanges de Cotonou, le CES-RDC vous a été concisément présenté par la délégation congolaise qui a participé aux travaux.

La présence de la RDC dans cet atelier se justifie beaucoup plus par le souci d'apprendre auprès des CES qui, à travers plusieurs années d'expérience, ont permis aux CES-IS de mieux asseoir leur image en tant qu'institutions du dialogue social, ayant

vocation de conseiller les institutions de la RDC (le Président de la République, l'Assemblée Nationale, le Sénat, le Gouvernement, et autres), dans l'unique noble but d'améliorer les politiques économiques et sociales du pays, c'est-à-dire de promouvoir/améliorer le développement à la fois économique et social du pays.

## **2. Missions du CES-RDC**

Aux termes de la Loi mentionnée, le CES-RDC est chargé de réaliser les 9 missions suivantes :

- Analyser la conjoncture économique et sociale du pays ;
- Assurer le suivi des politiques économiques et sociales nationales, provinciales et internationales, ainsi que les répercussions sur la vie des congolais ;
- Contribuer à l'information des citoyens sur l'évolution de la situation économique et sociale ;
- Donner son avis sur les orientations générales de l'économie nationale ;
- Formuler des propositions dans les divers domaines économique et social ;
- Favoriser la coopération entre les partenaires économiques et sociaux et contribuer à l'élaboration d'une charte sociale ;
- Publier un rapport annuel sur la situation économique et sociale ;
- Collecter et constituer une banque des données sur la situation économique et sociale ;
- Réaliser des études et recherches dans le domaine relevant de l'exercice de ses attributions.

Il va sans dire que l'accomplissement de ces missions n'est pas limité dans le temps et sera une préoccupation permanente pendant toute l'existence du CES-RDC. Il sera, par conséquent, demandé aux animateurs du CES-RDC d'évaluer, dans l'espace et le temps, les avancées des travaux qui seront accomplis au sein du CES-RDC en mesurant progressivement les impacts et les valeurs ajoutées induits par ces travaux dans la communauté congolaise.

## **3. Etat d'avancement du fonctionnement du CES-RDC**

### **3.1. Balisage**

Comme signalé plus haut, le CES-RDC n'est encore qu'à sa première mandature. Comme chacun des CES-IS ici présents a eu sans doute à l'expérimenter, la première mandature est une phase de mise sur pied de la nouvelle institution. Cette phase passe inévitablement par la conception des stratégies et des instruments de base pour le fonctionnement général du CES aujourd'hui et au cours des mandatures à venir.

Pour ce faire, le CES-RDC a initié une série d'analyses sectorielles de tous les problèmes économiques et sociaux qui rongent la RDC, en décrivant leurs origines et leurs causes, et en proposant des pistes de solution pour l'avenir. Ce balisage est parti des 2 questions de fond suivantes initiées par le Président du CES-RDC : (1) « **Pourquoi notre pays (la RD Congo) qui était, avant son indépendance, au même diapason, sur le plan économique et social, que le Canada, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et autres, se retrouve aujourd'hui à la traîne et dans le peloton des pays les plus pauvres du monde ?** » (2) « **Qu'est-ce qui a fait que ces pays avec lesquels notre pays était comparable, même quelques années après l'indépendance, aient progressé (socialement et économiquement) alors que notre pays a lamentablement régressé ?**».

Ces questions, décortiquées dans tous les sens, ont permis au CES de baliser le chemin des travaux futurs par l'élaboration d'un document stratégique de base pour le bon fonctionnement du CES, intitulé « *Diagnostic de la situation socio-économique de la République Démocratique du Congo, de 1960 à nos jours : Stratégies et recommandations pour le redressement* ».

### **3.2. Activités et résultats enregistrés**

Pendant cette phase d'installation, les quelques résultats à mettre à l'actif du CES-RDC sont avant tout de l'ordre organisationnel. Le CES-RDC s'est doté en effet d'un Règlement intérieur, qui fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement, ainsi que d'un Règlement financier.

Outre l'Assemblée générale, organe suprême comprenant 68 membres, qui tient deux sessions ordinaires au courant de l'année, respectivement du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin et du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> décembre, le CES-RDC dispose d'un organe permanent, en l'occurrence le Bureau qui est composé de 7 membres, de 7 commissions thématiques<sup>1</sup>, ainsi que d'une administration placée sous la direction d'un Secrétaire Général.

Sur le plan de la production des documents, le CES-RDC procède actuellement à la rédaction de son second rapport annuel d'activités depuis sa création. Mais, il a déjà à son compte quelques avis élaborés de suite d'une saisine et en auto-saisines.

En termes de saisine, le CES-RDC a été saisi par le Président de la République, avant promulgation, sur une loi votée en termes identiques par l'Assemblée Nationale et le Sénat, fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale en RDC. Un avis a été élaboré et transmis au destinataire.

Concernant les auto- saisines, le CES-RDC enregistre à son actif 3 avis suivants sur :

---

<sup>1</sup> 1. Economie et Finances ; 2. Agriculture et Développement rural ; 3. Santé, Affaires sociales et Culturelles ; 4. Environnement et Ressources naturelles ; 5. Infrastructures et Aménagement du territoire ; 6. Education, Formation et Emploi ; 7. Relations extérieures, Intégrations Nationales et Régionales, Questions juridiques et administratives.

- La problématique du déficit en énergie électrique en RDC (64 pages),
- Problématique de l'exploration et de l'exploitation des ressources pétrolières, minières et forestières dans les aires protégées en RDC : Hâtons-nous prudemment pour garantir un développement durable à notre pays (96 pages),
- Les 28 mesures urgentes du gouvernement pour la stabilisation et la relance économique de la RDC suite à la chute des cours des matières premières (Vues par le Conseil Economique et Social (24 pages).

Quelques autres sujets, notamment, sur le tourisme durable en RDC, le logement social, l'essaimage des parcs agro-industriels, la lutte contre la corruption, le transfert de l'eau du Fleuve Congo et de ses affluents vers le Lac Tchad, l'assainissement et l'insalubrité des milieux urbains, etc... sont à l'étude et aboutiront à l'élaboration des avis du CES-RDC.

### **3.3. Difficultés rencontrées**

Les difficultés que rencontre le CES-RDC sont inhérentes à sa jeunesse. L'implantation d'une institution aux missions de cette envergure sur une étendue territoriale de 80 fois la Belgique et 8 fois la France ne peut se réaliser sans heurts. Les moyens financiers, encore insuffisants, constituent un facteur limitant important pour lui assurer un fonctionnement harmonieux et une visibilité qu'il mérite.

Aussi, les turbulences politiques aiguës que le pays traverse au quotidien depuis quelques années présentent, non seulement de profondes implications négatives sur la vie sociale et économique des citoyens congolais en général, mais met en mal un décollage adéquat du CES-RDC.

## **4. Impacts du CES sur la vie sociale et économique en RDC : quelles perspectives ?**

La tâche qui attend le CES-RDC est énorme. En effet, les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels ce CES va faire face à moyen et à long termes sont complexes. Les turbulences économiques, sociales et environnementales qui affectent au quotidien la RDC laissent présager que le CES sera très sollicité et devra, par conséquent, préparer les outils et les méthodes adéquats.

### **4.1. Impacts et valeur ajoutée attendus**

L'impact (social, économique ou environnemental) est l'ensemble des changements positifs ou négatifs, attendus ou inattendus, et durables engendrés par les activités mises en place et attribuables à ces activités.

Conformément à l'esprit des missions dévolues au CES-RDC (reprises au point 1.2 ci-dessus), les 7 Commissions thématiques du CES produiront une série d'avis, d'études ou de rapports qui seront adressés aux institutions destinataires (Le Président de la République, le Sénat, l'Assemblée Nationale et le Gouvernement) de la RDC. Ces documents véhiculeront l'ensemble des activités du CES-RDC et contiendront des conseils sous forme de recommandations. L'exécution de certaines de ces

recommandations par le pouvoir exécutif et les modifications des lois par le pouvoir législatif qui résulteront ainsi du travail du CES-RDC produiront des impacts et pourront créer de la valeur ajoutée au sein de la société congolaise.

Ces impacts et valeur ajoutée sont susceptibles d'être observés, dans une certaine mesure, sous forme de changements sur le plan social, économique et environnemental dans la société congolaise. Ils pourraient porter sur : une meilleure information de la population sur la conjoncture économique et sociale de la RDC et l'adoption par cette population d'un comportement responsable, une bonne connaissance de l'orientation générale de l'économie congolaise par la population, une implication conséquente de la population dans la création des richesses en RDC, etc.

## **4.2. Mesure de l'impact et de la valeur ajoutée**

Comme signalé ci-haut, le CES-RDC vient de venir au monde et n'est pas encore outillé pour amorcer l'étape de mesure d'impacts et de la valeur ajoutée de ses activités au sein de la société congolaise. Le peu d'avis, d'études et de rapports produits à ce jour n'ont pas encore franchi le niveau de leurs premiers destinataires (les différentes institutions).

A ce stade, le CES-RDC n'a pas encore conçu une méthodologie propre d'évaluation de ces impacts et de la valeur ajoutée. Les premiers travaux relatifs à cet exercice se baseront sur les techniques simples existantes, avant de mettre en place des stratégies plus adaptées aux conditions socio-économico-environnementales de la RDC.

Ainsi, de manière globale, le CES-RDC compte s'inspirer des étapes de mesure d'impact proposées par la firme (IM)PROVE<sup>2</sup>. Ces étapes se résument comme suit :

Etape 1. Cadrage de la mesure : quoi ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? (Objectifs, cibles et moyens)

Etape 2. Cartographie des parties prenantes : Qui sont les parties prenantes de mon organisation ? Lesquelles étudier ? Lesquelles impliquer ?

Etape 3. Formalisation de la mission sociale : Quelle est ma mission sociale ? Quelles sont mes cibles ? Quels sont les enjeux ? Quelles sont mes activités clés ?

Etape 4. Cartographie des impacts sociaux : Quels sont les impacts attendus de mon action ? Quels impacts inattendus ont été observés ? Quel périmètre réduit d'impacts conserver pour l'étude ?

Etape 5. Définition des indicateurs : Comment mesurer les impacts cartographiés ?

---

<sup>2</sup> Rexel Foundation, Guide de la mesure d'impact social, Resp. publication : A. André et J. Fernandez (Fondation Rexel), M. Ponson ((IM)PROVE). [www.rexel-foundation.com](http://www.rexel-foundation.com), Paris (France).

Etape 6. Formalisation de la méthodologie : Comment évaluer le changement ? Comment évaluer l'attribution ? Comment administrer les questionnaires ? Auprès de qui ? Par qui ? à quel(s) moment(s) ?

Etape 7. Collecte des données : Comment définir l'échantillon de la population interrogée ? Sur quel outil créer le questionnaire ?

Etape 8. Analyse et restitution des données : Comment analyser ? Comment restituer les résultats de l'étude ?

## **5. Conclusion**

Le CES-RDC vient juste d'entrer dans le concert des CES-IS et, par conséquent, il se recherche encore. En ce début de sa première mandature (de 5 ans), il peaufine son arsenal organisationnel et apprête ses outils de travail. Il n'a pas encore atteint le stade d'évaluation des retombées de ses activités dans la société congolaise qu'il est appelé à servir. Comme toute œuvre pionnière, le CES-RDC a eu de l'enthousiasme à travailler dans un contexte où il fallait se livrer à la conception, à la programmation et à l'exécution des certaines activités souvent sans référence.

La participation CES-RDC à l'Atelier international de Luxembourg sur les bonnes pratiques du fonctionnement au quotidien des CES-IS est une opportunité qui lui est donnée de s'inspirer des autres CES-IS plus expérimentés. Le CES-RDC entend ainsi prendre une part active dans les différents échanges d'expériences, présents et futurs, programmés par l'AICESIS. Puisse le présent Atelier aider le CES-RDC à affûter ses armes pour la gestion future des impacts de ses activités dans l'environnement de la RDC !

**Léon KYABOBA**